

1839 L'andix- L'an dix-huit cent trente neuf, lequinze d'octobre après
15= 8^{bre} avoir publié deux bans, dispensé dutroisième et du 3^e
degré égal deconsanguinité, dans quël sesoit trouvé aucun
autre empechement canonique, ont reçu par nous, soussi
-gné, leSacrement deMariage, après nous avoir renon
-villé leur consentement mutuel:

David Duon, fils majeur d'augustin et Natalie
Amirau, de la paroisse deS^t Pierre, d'une part :
et Et Marie AnnePotier fille majeure de Pierre et
M. Anne de Marie D'entremont, decette paroisse, d'autrepart
Potier Assistés de urbain Babin, et d'adrien cotreau,
qui ont signé avec nous.

Anssart
Prêtre

urban Babin
Adrian Cottrau

1839 L'andix - huit cent trente neuf, lequinze d'octobre,
15= 8^{bre} après avoir publié deuxbans, dispensé du troisième et du
troisième degré deconsanguinité, sans qu'il sesoit
trouvé aucun autre empechement canonique, ontreçu
par nous, soussigné, lesacrement de Mariage,
après nous avoir renouvelé leur consentement
mutuel :

Joseph
leblanc
Et
Henriette
O'Bird